

Madame Sophie CLUZEL
Secrétaire d'Etat auprès du premier Ministre
Chargée des personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75 350 PARIS

Paris, mercredi 22 décembre 2021

Objet : Alerte sur la revalorisation de la PCH dans la perspective de l'application de la nouvelle convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs au 1^{er} janvier 2022.

Madame la Ministre,

La nouvelle convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2022. Elle concernera 85 520 particuliers employeurs en situation de handicap : ces derniers déclarent 430 millions d'euros de masse salariale nette versée pour 43,2 millions d'heures déclarées¹. Ils représentent près de 4% des particuliers employeurs du secteur de l'emploi à domicile et rémunèrent 10% des heures effectuées.

Cette nouvelle convention collective ouvre de nouveaux droits à destination des salariés et permet une meilleure valorisation des heures travaillées, notamment en ce qui concerne les heures de nuit. Elle améliore l'attractivité des métiers par une meilleure protection et rémunération des salariés générant de fait, une augmentation du coût de l'emploi pour les particuliers employeurs.

A ce jour, le montant de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en emploi direct ne permet pas aux particuliers employeurs en situation de handicap de faire face à cette augmentation. Ceux en situation de lourd handicap accompagnés quotidiennement (jusqu'à 24h/24) et qui emploient plusieurs salariés, vont être fortement impactés par la mise en œuvre de cette nouvelle convention. **Sans revalorisation de cette prestation, ces particuliers employeurs vont être dans l'incapacité de respecter la loi et de payer les sommes dues, ce qui les mettrait en danger et remettrait en cause leur maintien à domicile.**

En conséquence, nous réitérons, à votre égard, la demande de revalorisation de la PCH afin de ne pas mettre en difficulté ces particuliers employeurs accompagnés à domicile dont l'accompagnement dépend, pour beaucoup, de cette prestation uniquement.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre haute considération.

¹ Observatoire FEPEM des Emplois de la Famille, [rapport sectoriel 2020](#).

Les signataires :

Marie-Béatrice LEVAUX



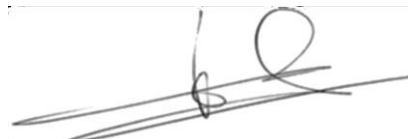
Présidente FEPEM

Pascale RIBES



Présidente APF France Handicap

Laurence TIENNOT-HERMENT



Présidente AFM-Téléthon

Alain RIBAGER



Président GIHP

Jacques PELISSIER



Présidente ALIS

